

METZ, le 02/04/2007

Mademoiselle GEISLER Eudes  
13 place des Jardins  
57670 BENESTROFF

**Relations Internationales :**

Mme Carrias

Réf : Centre 2011 Q 92/2007 P37/L01

OBJET : demande de soins à l'étranger  
2 70 09 57 606 014 64


Mademoiselle,

Je vous informe que le Médecin Conseil a émis un avis défavorable à votre demande de soins programmés en Allemagne.

Motif : Les conditions d'accès et de mise en œuvre ne sont pas conformes à la législation française (loi de la bioéthique, loi Huriet)

Si vous souhaitez contester cette décision, vous devez, dans un délai de deux mois, adresser à la Commission de Recours Amiable auprès de la CPAM de Metz, 18-22 rue Haute Seille, une lettre indiquant les motifs de votre désaccord.

Je vous prie de croire, Mademoiselle, à l'assurance de ma considération distinguée.

  
P. CARRIAS  
COMMISSION DE RECOURS AMIABLE  
RELATIONS INTERNATIONALES  
18-22, rue Haute Seille  
57751 METZ CEDEX 9